

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 28 septembre 2021

Délibération n° 2021 – 28/09/2021 – 19

DU-DIU de l'UMDPC Santé :
Demandes de création et de modification

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 13 septembre 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 12 Membres représentés : 9 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- ✓ **La création du DU « Gestion des situations complexes et graves en salle de naissance »**
 - ✓ **Les modifications apportées aux DU – DIU suivants :**
 - **DU « Alimentation-santé et Micronutrition : les bases fondamentales (ASMF) »**
 - **DU « Conseil nutrition à l'officine »**
 - **DU « International de chirurgie implantaire avancée – mention Maroc »**
 - **DU « Bloc opératoire, hygiène hospitalière, techniques chirurgicales »**
 - **DIU « Essai thérapeutique et maladies rares »**
 - **DIU « Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins »**
- portés par l'UMDPC Santé.**

Dijon, le 29 septembre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Conseil UFR UMDPCS - Nouvelle formation, modifications de DU/DIU

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

CONSEIL UFR UMDPCS

22 JUIN 2021

Ordre du jour :
nouvelle formation
modifications de DU/DIU



UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE



NOUVELLE FORMATION

DU Gestion des situations complexes
et graves en salle de naissance

CFVU du 13/09/2021 : avis favorable à l'unanimité



UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE



DU GESTION DES SITUATIONS COMPLEXES ET GRAVES EN SALLE DE NAISSANCE

Perfectionnement des professionnels de salle de naissance compte tenu du niveau de criticité dans ce domaine.

Responsables : Pr Emmanuel SIMON - Pr Paul SAGOT - Thomas DESPLANCHES

Objectif(s)

- Approfondir dans un cadre universitaire les connaissances et les compétences des sages-femmes dans leur pratique en salle de naissance
- Favoriser la coopération interprofessionnelle
- Améliorer l'accompagnement et la communication avec les familles

Organisation pédagogique : 84 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

- 10 jours d'enseignement dont 3 heures de *e-learning*
- Enseignement théorique (44 heures)
- Enseignement pratique – cas cliniques, travaux pratiques sur mannequin (40 heures)

DU GESTION DES SITUATIONS COMPLEXES ET GRAVES EN SALLE DE NAISSANCE

Contenu

- Module 1 : Travail et accouchement
- Module 2 : Prise en charge de la douleur et gestion des urgences vitales maternelles
- Module 3 : Organisation des centres – maison de naissance aux maternités de type III
- Module 4 : Gestion du stress, communication en salle de naissance et accompagnement des familles lors de situation complexe
- Module 5 : Prise en charge du nouveau-né en salle de naissance

Public

Sages-femmes diplômées d'état

Intervenants

- Pr Emmanuel SIMON
- Pr Paul SAGOT
- Thomas DESPLANCHES
- Autres enseignants et professionnels

Droits pédagogiques : 1300 € (effectif minimum : 16)

MODIFICATIONS

DU Alimentation-santé et Micronutrition : les bases fondamentales (ASMF)

DU Conseil nutrition à l'officine

DU International de chirurgie implantaire avancée – mention Maroc

DIU Essai thérapeutique et maladies rares

DIU Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins

DU Bloc-opératoire, hygiène hospitalière, techniques chirurgicales



UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE



ORGANISATION PEDAGOGIQUE

DU Alimentation-santé et Micronutrition : les bases fondamentales (ASMF)

Révision du contenu pédagogique (refonte DU ASM et PPNM)

- Evolution du nombre d'heures de formation (de 82 à 100 heures de e-learning + 20 heures de webinaires)

DU Conseil nutrition à l'officine

Révision du contenu pédagogique : développement de l'enseignement à distance

- Evolution des pratiques pédagogiques : 100 heures de e-learning, 6 heures de webinaire

DU International de chirurgie implantaire avancée - mention Maroc

Changement du lieu d'enseignement (UFR des Sciences Dijon et Clinique La Colline - Casablanca)

DIU Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins

Ajout de l'université de Besançon - Réactualisation du contenu pédagogique

DU Bloc-opératoire, hygiène hospitalière, techniques chirurgicales

Refonte contenu pédagogique

- Passage de 2 années à 1 année universitaire
- 90 heures de présentiel et 90 heures de e-learning

CHANGEMENT DE NOM

DIU Essai thérapeutique et maladie rare

Harmonisation nationale

- DIU Maladies rares - Comprendre les particularités de la conception et de la conduite d'un essai thérapeutique

TARIF

DU Alimentation-santé et Micronutrition : les bases fondamentales (ASMF)

Nouveau tarif : 2 500 € (au lieu de 1 500 €)

Version du 22/06/2021

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DU Alimentation-santé et Micronutrition : les bases fondamentales (ASMF)

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : octobre 2020

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations : il n'existe pas de formation équivalente.

Responsable

Dr Mathieu GUERRIAUD, Maître de conférences, UFR des Sciences de Santé, Dijon

Coresponsable

Dr Olivier COUDRON, Docteur en médecine, Directeur scientifique et pédagogique de l'Institut SIIN (Scientific Institute for Intelligent Nutrition), Paris, France

Présentation

Cette formation est une refonte des DU Alimentation Santé et Micronutrition (ASM) et Pratiques Paramédicales en Nutrition et Micronutrition (PPNM)

Ce programme s'inscrit dans les objectifs nationaux de politique de santé 2020 notamment dans plusieurs chapitres de la Stratégie Nationale de Santé 2018 – 2022 (Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière et Développer une politique de repérage, de dépistage, et de prise en charge précoces des pathologies chroniques) et dans le Programme National Nutrition Santé (PNNS4)

Les récentes données épidémiologiques (données ESTEBAN, Nutri-Net, EAT2, IN-CA2...) confirment que le développement des maladies non transmissibles ou maladie dites « de civilisation » (surpoids et obésité, maladies métaboliques et diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, cancers hormono-dépendants, ostéoporose, allergies respiratoires et cutanées et troubles de la sphère neuropsychiatrique) représente un enjeu sociétal qui concerne tous les professionnels de santé.

Dans tous ces domaines, le rôle des déséquilibres alimentaires est important. La prévention ainsi que la prise en charge de ce défi relèvent d'une approche complexe et multidisciplinaire. En effet, au-delà des facteurs de risque classiques tels que l'excès calorique, le déséquilibre alimentaire, l'inactivité physique ou la sédentarité, donnant lieu à une politique nationale (PNNS4) et à de nouvelles recommandations nutritionnelles et d'activité physique, de nouveaux facteurs de risque ont également été observés. Leur repérage précoce, exploration et prise en charge sont des éléments de réussite et d'efficacité dans la prise en charge de ces maladies de civilisation.

Les modes d'alimentation ont considérablement évolué au cours de ces dernières décennies dans les pays industrialisés. Les changements observés s'accompagnent de déséquilibre nutritionnel et de déficit en micronutriments pour une large partie de la population européenne.

Depuis les années 2000, en France et dans les principaux pays européens, les études observationnelles et les données épidémiologiques ont confirmé qu'une large partie de la population, à tous les âges de la vie, ne bénéficiait pas d'une alimentation favorable au maintien du capital santé. De nombreuses dérives sont régulièrement soulignées par les différentes sociétés savantes et plusieurs études épidémiologiques. Parmi les principales dérives, on observe une augmentation très importante de la consommation de sucres simples, de chlorure de sodium, de produits ultra-transformés industrialisés, de surconsommation de viande rouge pour certaines populations, d'acides gras Trans à pouvoir athérogène... et parallèlement à cela une réduction de la consommation de produits végétaux, de céréales complètes, de fibres alimentaires protectrices, de certains aliments source de vitamines, oligoéléments et minéraux essentiels.... Toutes ces données associées à plus de sédentarité concourent à une augmentation des maladies de civilisation ce qui participe de façon importante à la morbidité et la mortalité au sein de la population générale. Ces dérives alimentaires ont également un fort impact dans l'économie de la santé et altèrent la qualité de vie des populations.

Les enjeux :

La perte des repères nutritionnels et les discordances entre les différents discours alimentaires parfois contradictoires perçus par le grand public ont conduit à la mise en place de recommandations nutritionnelles et de programmes nationaux de nutrition santé (références ci-dessous). Malgré les différentes campagnes « d'éducation nutritionnelle », et d'informations médiatiques, depuis plus de 20 ans, l'impact et l'influence sur le consommateur n'a pas été constatée (références ci-dessous). Il est aujourd'hui évident que les professionnels de santé doivent jouer un rôle majeur dans le relais des recommandations nutrition-santé auprès des patients.

Références

Recommandations ANSES 2019

<https://www.anses.fr/fr/content/1%E2%80%99anses-actualise-les-rep%C3%A8res-de-consommations-alimentaires-pour-la-population-fran%C3%A7aise>

Expertise Inserm 2019 sur l'obésité : facteurs de risque surpoids et obésité

<https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/obesite>

Nouvelles recommandations santé publique France 2019 (alimentation et activité physique)

<https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2019/sante-publique-france-presente-les-nouvelles-recommandations-sur-l-alimentation-l-activite-physique-et-la-sedentarite>

Programme national nutrition santé 2019-2023

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns4_2019-2023.pdf

Manger bouger programme national nutrition santé 2019

<https://www.mangerbouger.fr/PNNS>

Objectifs de la formation

- Connaître les fondements de l'alimentation-santé.
- Comparer et être en mesure de critiquer les différentes théories nutritionnelles actuelles.
- Proposer des modèles alimentaires pertinents, scientifiquement validés et adaptés aux patients.
- Evaluer et superviser l'impact et les bénéfices de recommandations alimentaires, nutritionnelles et micro-nutritionnelles.

Objectifs par module

Les fondements du lien entre alimentation et santé

- Connaître les fondements de l'alimentation- santé
- Comprendre les bases de la nutrition- santé et de la micronutrition
- Comparer et être en mesure de critiquer les différentes théories nutritionnelles actuelles
- Être en mesure d'identifier les croyances des patients en matière de nutrition
- Pouvoir proposer des modèles alimentaires pertinents, scientifiquement validés et adaptés aux patients

Les concepts de nutrition et micronutrition

- Comprendre les concepts et les principes modernes de la nutrition.
- Connaître les principaux mécanismes physiopathologiques liés à la nutrition et impliqués dans les différents domaines de la pathologie
- Lister les pathologies pour lesquelles la nutrition et la micronutrition jouent un rôle déterminant, tant en termes de prévention que de prise en charge ou d'accompagnement
- Comprendre le mode d'action des nutriments et des micronutriments sur la santé et sur les processus pathologiques
- Connaître la liste des micronutriments et des ingrédients fonctionnels réglementaires et leurs bénéfices ainsi que leur impact sur la santé
- Connaître les indications et contre-indications des principaux micronutriments et classes de compléments alimentaires

Les recommandations et les conseils en pratique

- Analyser la demande vis-à-vis du changement alimentaire et y apporter des solutions adaptées
- Être en mesure de critiquer et de discriminer au sein des habitudes alimentaires des patients ce qui relève d'idées préconçues, de croyances fausses ou de pratique inadaptée, ou ce qui relève d'habitudes conformes aux recommandations
- Être en mesure de prescrire ou de proposer des conseils alimentaires, nutritionnels et micronutritionnels
- Évaluer et superviser l'impact et les bénéfices de recommandations alimentaires, nutritionnelles et micronutritionnelles

Organisation pédagogique

120 heures d'enseignement sur 1 année universitaire comprenant les cours en distanciels, forum en ligne, webinaires et session d'examen. Formation complètement à distance et consultable 24h/24h

Pratique pédagogique

- 20 heures de webinaires : séminaire de deux jours en début de formation puis séminaire de deux jours en fin de formation
- 100 heures en *e-learning*

Période de formation : début octobre à fin juin.

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

Contenu

Modules webinaire

- 9 séminaires en ligne, une séance par mois en direct avec Olivier Coudron sous forme de FAQ pour répondre aux questions des étudiants tout au long de l'année
- 8 séminaires d'experts invités
- 1 séminaire pour clore la formation

Modules en *e-learning* (100h pour 20 modules)

Module 01 : Histoire évolution de l'alimentation de l'homme

Module 02 : Les différents modèles et théories alimentaires

Module 03 : Évolution des concepts des liens alimentation -santé

Module 04 : Étude des modèles alimentaires

Module 05 : Etude des régimes alimentaires

Module 06 : comportement et consommation

Module 07 : Les aliments

Module 08 : Les nutriments

Module 09 : Les micronutriments

Module 10 : Les autres substances

Module 11 : Les ingrédients de compléments alimentaires

Module 12 : Les compléments alimentaires

Module 13 : Physiologie

Module 14 : Physiopathologie nutritionnelle, micronutritionnelle et fonctionnelle

Module 15 : Physiopathologie systémique et contextuelle

- Les troubles systémiques
- Les troubles environnementaux
- Les troubles liés au mode de vie

Module 16 : Recommandations alimentaires pour tous

- Le PNNS 4
- Recommandations SIIN
- Fake news

Module 17 : Recommandations adaptées à chacun

- En fonction de l'âge
- En fonction de la physiologie
- En fonction des cultures
- En fonction des contraintes sociales
- En fonction des individus

Module 18 : Recommandations adaptées aux situations pathologiques

- La prévention
- Adaptation aux pathologies
- Adaptation aux allergies et intolérance alimentaire

Module 19 : réaliser une consultation

- Bilan et évaluation
- Raisonnement et stratégie
- Le conseil nutritionnel et micronutritionnel

Module 20 : la pratique du conseil nutritionnel et micronutritionnel selon la profession

Public

Public visé :

- Docteurs en médecine
- Internes en médecine
- Docteurs en pharmacie
- Préparateurs en pharmacie
- Chirurgiens-dentistes
- Sages-femmes
- Professionnels de santé bénéficiant d'un numéro ADELI

Prérequis :

Diplômes ci-dessus ou autre diplôme et attestation de numéro ADELI

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme

	2021	2022	2023
Effectifs attendus	250	250	250

Effectif pédagogique minimum : 63

Effectif pédagogique maximum : 400

Validation de la formation

Examen final en ligne sous forme de quiz

Rattrapage : examen en ligne

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne

Dr M. GUERRIAUD, maître de conférences en pharmacie, Dijon
Pr M. NARCE, Pr Physiologie unité lipides biologie maladies métaboliques, Inserm Dijon, France
Dr E. ROCK, Directeur de recherche INRAE et vice-président de la Société Française des Vitamines et Bio facteurs (SFVB), Clermont-Ferrand, France
Dr A. FARDET, Docteur en Nutrition Humaine et ingénieur agro-alimentaire, INRAE, Clermont-Ferrand, France

Intervenants

Dr O. COUDRON, Docteur en médecine, Directeur scientifique et pédagogique de l'Institut SIIN (Scientific Institute for Intelligent Nutrition), Paris, France
Dr J.M. LECERF, Directeur du service de nutrition Institut Pasteur de Lille, France
Dr J. PINCEMAIL, Docteur en Sciences biomédicales expérimentales, CHU Liège, Belgique

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 2 500 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 63

DATE ET SIGNATURE DU/DE LA RESPONSABLE DE L'UMDPCS

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

DATE ET SIGNATURE DU
DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE,
DE RATTACHEMENT

DATE ET SIGNATURE DU
RESPONSABLE DE
FORMATION,

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Date :

Avis :

Conseil d'Administration de l'Université

Date :

Avis :

Nom du diplôme :	ASMF	N° EOTP :		Année univ	Année civile	Année civile	
		2021-2022		2021	2022	2022	
		MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION		Nombre	63	Tarif	157 500,00 €
70	Conventions de formation	Plein tarif	63	à 2 500 €	157 500,00 €	52 500,00 €	105 000,00 €
		Pôle emploi	0	à - €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Interne	0	à - €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Etudiants	0	à - €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Autres	0	à - €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION				43 745,37 €	20622,68424	43745,36848	
INVESTISSEMENT				0,00 €		0,00 €	
21	Achat de matériel > 800 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT		0,00 €		0,00 €	
CHARGES FONCTIONNEMENT				62 500,00 €	20 000,00 €	42 500,00 €	
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62	Autres services extérieurs (Convention)			62 500,00 €	20 000,00 €	42 500,00 €	
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68	Dotation aux amortissements & aux provisions		Achat :	0,00 €		0,00 €	
SALAIRES LIES A LA FORMATION				1 868,05 €	622,68 €	1 245,37 €	
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique		0,0	h à	43,48 €	0,00 €	0,00 €
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		31,5	h à	59,30 €	1 868,05 €	622,68 €
	Charges sur rémunération vacataires contractuels		43,37%		563,64 €	187,88 €	375,76 €
PRELEVEMENT UMDPCS				70 875,00 €	23 625,00 €	47 250,00 €	
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	157 500,00 €	40 950,00 €	27 300,00 €	
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		2%	157 500,00 €	3 150,00 €	2 100,00 €	
F	Fonds de mutualisation		4%	157 500,00 €	6 300,00 €	4 200,00 €	
F	Reversement UFR des Sciences de santé		5%	157 500,00 €	7 875,00 €	5 250,00 €	
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	157 500,00 €	12 600,00 €	8 400,00 €	
Excédent de gestion ou déficit				22 256,95 €	8 252,32 €	14 004,63 €	
Signature pour approbation du budget					Etabli le :		
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS	
N. ZWETYENGA		P. DIDI		M. GUERRIAUD			

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2021+2022:	120
Nombre d'heures AC 2021 :	40
Nombre d'heures AC 2022 :	80

DONNEES BUDGETAIRES Année 2021	
RECETTES	52 500,00 €
FONCTIONNEMENT	29 975,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	434,81 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	187,88 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	9 531,46 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	4 118,54 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2022	
RECETTES	105 000,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	62 450,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	869,61 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	375,76 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	19 062,91 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	8 237,09 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	120
TOTAL HEURES REALISEES	120

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	22 256,95 €
Reliquat	22 256,95 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2022
					-2022
					-2022
					-2022
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : perline.didi@u-bourgogne.fr

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DU Bloc opératoire, Hygiène hospitalière, Techniques chirurgicales

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : Octobre 2021

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Responsable(s)

Pr Pierre Trouilloud, PUPH, Professeur émérite, Service d'orthopédie, CHU DIJON

Coresponsable(s)

Pr Emmanuel BAULOT, PUPH, Chef de Service Orthopédie-traumatologie, CHU Dijon

Dr Serge AHO GLELE, PH, Chef de Service d'épidémiologie et hygiène Hospitalière, CHU DIJON

Dr Yann JULIEN, PH, Chirurgie Orthopédique et Traumatologie adulte, CHU DIJON

Présentation :

Cette formation s'adresse aux intervenants dans les blocs opératoires travaillant dans l'industrie, les fournitures hospitalières, les implants médicaux et chirurgicaux, le matériel de bloc opératoire, l'architecture hospitalière...

Objectifs de la formation

L'objectif est de comprendre le rôle de chaque intervenant au bloc opératoire (médecins, infirmières, aides-soignantes., techniciens), les règles d'hygiène et d'asepsie et les règles de comportement qui en découlent, le corps humain du point de vue de la chirurgie.

Organisation pédagogique

180 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

Pratique pédagogique :

90 heures en présentiel :

Le présentiel est orienté vers la compréhension des actes chirurgicaux, et du déroulement des interventions chirurgicales : préparation des salles d'opération, anesthésie, installation du patient, déroulement d'une intervention chirurgicale.

En hygiène : l'étude des germes auxquels sont confrontés les blocs opératoires, les modalités de transmission des germes, les moyens de préventions des infections – Pratique.

En chirurgie orthopédique : l'étude des principales pathologies chirurgicales aiguës, chroniques, traumatologiques : chirurgie de la colonne vertébrale, chirurgie des articulations du membre supérieur, chirurgie des articulations du membre inférieur.

Chaque séminaire présentiel est associé à des démonstrations anatomiques pour illustrer les voies d'abord, la mise en place d'implant chirurgicaux.

Contenu :

- Hygiène, chirurgie, instruments chirurgicaux, matériaux utilisés en chirurgie, instruments utilisés en chirurgie, matériel utilisé en chirurgie, arthroscopie, imagerie, navigation.
- Pathologie ostéo-articulaire : embryologie, organisation de l'appareil moteur, déformation, maladie génétique, maladie de l'appareil moteur, infection et appareil moteur, traumatologie.
- Hygiène, anesthésie, chirurgie du membre supérieur.
- Hygiène, anesthésie, chirurgie du membre inférieur.
- Hygiène, anesthésie, chirurgie de la colonne vertébrale.

Les enseignements ont lieu à l'UFR Sciences de Santé

90 heures en e-learning :

Contenu :

- Anatomie topographique : tête cou, thorax abdomen, périnée, colonne vertébrale, membre supérieur, membre inférieur.
- Code de la santé publique, références en matière d'hygiène et de règles de fonctionnement en chirurgie et au bloc opératoire.
- Bloc opératoire et infections, infections nosocomiales.
- Règles pratiques au bloc opératoire : lavage des mains, tenue de bloc
- Matériel et infection, biofilm.
- Exemples d'infections au bloc opératoire.
- Défenses immunitaires et infection.

Outils pédagogique utilisés :

- Laboratoire d'anatomie démonstration anatomique.
- Visioconférence (Teams, zoom)
- E-learning (Powerpoint interactif, vidéo, etc...)

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

La formation valide-t-elle le DPC ? Non

Public

Public visé : Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Gypso thérapeutes, Techniciens, Ingénieurs, Commerciaux, toute personne susceptible d'aller au bloc Opératoire.

Prérequis : travailler dans une structure qui demande d'intervenir dans des blocs opératoires

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation

	2021	2022	2023	2024
Effectifs attendus	8	10	12	14

Effectif pédagogique minimum : 8

Effectif pédagogique maximum : 25

Validation de la formation

Le contrôle des connaissances :

- Contrôle continu en présentiel
- Stage au bloc opératoire de 10 h
- Contrôle des connaissances sur le e-learning
- Soutenance de mémoire devant un jury.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne

Pr P. TROUILLOUD, PUPH, Professeur émérite anatomie-orthopédie, Dijon

Dr C. ANDRES, MCU, Pharmacie Galénique, Université de Bourgogne

Dr P. MARTZ, MCU – PH, Chirurgien Orthopédiste et Traumatologue CHU Dijon

Professionnels

Dr Y. JULIEN, PH, Chirurgie Orthopédique et Traumatologique CHU Dijon

Dr L. LABATTUT, PH, Chirurgien Orthopédiste et Traumatologue CHU Dijon

Dr S. AHO-GLELE, PH, Chef de service d'épidémiologie et hygiène Hospitalière, CHU Dijon

Dr M. BENKHADRA, Anesthésiste

Mme R. PRETOT, Cadre de santé IBODE, CHU Dijon

M D. GENELOT, Technicien de Laboratoire, Université de Bourgogne

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 3000 €
- **Point mort** : 8
- Budget : Annexe (fichier Excel)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

<p>Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :</p>	<p>Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :</p>
--------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Nom du diplôme :	BLOC OPERATOIRE ,Hygiene Hospitalière ,Techniques chirurgicales				N° EOTP :			
					Année univ	Année civile	Année civile	
					2021-2022	2021	2022	
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					24 000,00 €	8 000,00 €	16 000,00 €	
70	Conventions de formation	Plein tarif	8	à	3 000 €	24 000,00 €	8 000,00 €	16 000,00 €
		Pôle emploi	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Interne	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Etudiants	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					7 816,39 €	4258,19566	7816,39132	
INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €	
21	Achat de matériel > 800 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	
CHARGES FONCTIONNEMENT					1 400,00 €	700,00 €	700,00 €	
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				200,00 €	100,00 €	100,00 €	
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone,				200,00 €	100,00 €	100,00 €	
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68	Dotation aux amortissement & aux provisions <i>Achat :</i>				0,00 €		0,00 €	
SALAIRES LIES A LA FORMATION					10 674,59 €	3 558,20 €	7 116,39 €	
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique		0,0	h à	43,48	0,00 €	0,00 €	
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		180,0	h à	59,30	10 674,59 €	3 558,19566	
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	3 220,79 €	1 073,60 €	
PRELEVEMENT UMDPCS					45%	10 800,00 €	3 600,00 €	
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	24 000,00 €	6 240,00 €	2 080,00 €	4 160,00 €	
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		2%	24 000,00 €	480,00 €	160,00 €	320,00 €	
F	Fonds de mutualisation		4%	24 000,00 €	960,00 €	320,00 €	640,00 €	
F	Reversement UFR des Sciences de santé		5%	24 000,00 €	1 200,00 €	400,00 €	800,00 €	
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	24 000,00 €	1 920,00 €	640,00 €	1 280,00 €	
Excédent de gestion ou déficit					1 125,41 €	141,80 €	983,61 €	
Signature pour approbation du budget					Etabli le :			
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS		
E. KOHLI		P. DIDI						

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : perrine.didi@u-bourgogne.fr

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2021+2022	180
Nombre d'heures AC 2019 :	60
Nombre d'heures AC 2020 :	120

DONNEES BUDGETAIRES Année 2021	
RECETTES	8 000,00 €
FONCTIONNEMENT	2 220,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	2 484,60 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	1 073,60 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	1 452,41 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	627,59 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2022	
RECETTES	16 000,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	3 740,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	4 969,20 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	2 147,19 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	2 904,83 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	1 255,17 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	180
TOTAL HEURES REALISEES	180

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	1 125,41 €
Reliquat	1 125,41 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2022
					-2022
					-2022
					-2022
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

Version du 22/06/2021

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DU Conseil en Nutrition à l'Officine (Nutrition et Micronutrition) (CNO)

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : novembre 2010

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations : il n'existe pas de formation équivalente.

Responsable

Dr Mathieu GUERRIAUD, Maître de conférences, UFR des Sciences de Santé, Dijon

Coresponsable

Dr Olivier COUDRON, Docteur en médecine, Directeur scientifique et pédagogique de l'Institut SIIN (Scientific Institute for Intelligent Nutrition), Paris, France

Présentation

Ce programme s'inscrit dans les objectifs nationaux de politique de santé 2020 notamment dans plusieurs chapitres de la Stratégie Nationale de Santé 2018 – 2022 (Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière et Développer une politique de repérage, de dépistage, et de prise en charge précoces des pathologies chroniques) et dans le Programme National Nutrition Santé (PNNS4).

La nutrition est un des axes majeurs de la prise en charge des patients au XXIème siècle. Il semble important de développer une formation spécifique pour les pharmaciens d'officine dans ce domaine tant le conseil nutritionnel est nécessaire à l'accompagnement de la thérapeutique dans des pathologies de plus en plus fréquentes telles que le diabète ou les états anxieux.

Dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009, les nouvelles missions du pharmacien notamment dans l'éducation thérapeutique et la prévention nécessitent des connaissances actualisées et validées.

Par ailleurs, les pharmaciens - adjoints et titulaires - rencontrent de plus en plus de difficulté pour se former faute de temps et/ou remplaçants. D'autre part, certains étudiants vivent très loin : Suisse, Belgique, Québec et parfois d'Afrique francophone. Il apparaît donc indispensable pour toutes ces raisons de développer l'enseignement à distance dans cette formation.

Objectifs de la formation

Apporter aux pharmaciens d'officine une compétence professionnelle permettant d'intégrer dans la pratique officinale :

- Le conseil nutritionnel efficace
- La délivrance de produits diététiques adaptés
- La délivrance pertinente de compléments alimentaires

Par :

- L'acquisition de connaissances en nutrition et micronutrition
- Une lecture et analyse critique sur des critères validés
- Une application à la pratique quotidienne par des cas de comptoir

Organisation pédagogique

106 heures sur une année universitaire entièrement en distanciel avec des cours disponibles 24h/24H

Pratique pédagogique

Accès aux enseignements via la plateforme Plubel

- 100 heures de e-learning
- 6 heures de webinaires

Période de formation : d'octobre à fin juin.

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

Contenu

Modules webinaire (6 heures)

- 1 webinaire de présentation de diplôme en début de formation
- 4 webinaires répartis pendant l'année avec Olivier Coudron de type FAQ pour répondre aux interrogations des étudiants tout au long de l'année
- 1 webinaire de fin pour clore la formation

Modules en *e-learning* (100h pour 11 chapitres)

- Alimentation et Micronutrition
- Surpoids, Obésité, diabète et micronutrition
- Cardiologie et micronutrition
- Gastro-entérologie et micronutrition
- Immunologie-allergologie et micronutrition
- Gériatrie et micronutrition
- Rhumatologie, Traumatologie du sport et micronutrition
- Neurologie, Psychiatrie et micronutrition
- Gynécologie, Obstétrique et micronutrition
- Tabacologie et micronutrition
- Interaction micronutriments et médicaments et synthèse des micronutriments et des compléments alimentaires à l'officine et Pratique de la nutrition et déontologie à l'officine

Public

Public visé :

- Pharmaciens d'officine

Prérequis :

Diplômes de Docteur en pharmacie

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme

	2021	2022	2023
Effectifs attendus	120	120	120

Effectif pédagogique minimum : 40

Effectif pédagogique maximum : 240

Validation de la formation

Examen en ligne sous forme de quiz.

Il n'y a pas de rattrapage.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne

Dr M. GUERRIAUD, maître de conférences en pharmacie, Dijon

Intervenants

Dr O. COUDRON, Docteur en médecine, Directeur scientifique et pédagogique de l'Institut SIIN (Scientific Institute for Intelligent Nutrition), Paris, France

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 3 000 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 40

DATE ET SIGNATURE DU/DE LA RESPONSABLE DE L'UMDPCS

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

DATE ET SIGNATURE DU
DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE,
DE RATTACHEMENT

DATE ET SIGNATURE DU
RESPONSABLE DE
FORMATION,

<p>Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire</p> <p>Date :</p> <p>Avis :</p>	<p>Conseil d'Administration de l'Université</p> <p>Date :</p> <p>Avis :</p>
----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

Nom du diplôme : CNO				N° EOTP :					
				Année univ	Année civile	Année civile			
				2021-2022	2021	2022			
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION				Nombre	40	Tarif	120 000,00 €	33 962,26 €	86 037,74 €
70	Conventions de formation	Plein tarif	40	à	3 000 €		120 000,00 €	33 962,26 €	86 037,74 €
		Pôle emploi	0	à	- €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Interne	0	à	- €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Etudiants	0	à	- €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Autres	0	à	- €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION							35 660,46 €	14207,5899	35660,46282
INVESTISSEMENT							0,00 €		0,00 €
21	Achat de matériel > 800 € HT		Cf tableau AMORTISSEMENT				0,00 €		0,00 €
CHARGES FONCTIONNEMENT							48 000,00 €	13 584,91 €	34 415,09 €
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)						0,00 €	0,00 €	0,00 €
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)						0,00 €	0,00 €	0,00 €
62	Autres services extérieurs (Convention)						48 000,00 €	13 584,91 €	34 415,09 €
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)						0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	Charges financières						0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)						0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotation aux amortissement & aux provisions		Achat :				0,00 €		0,00 €
SALAIRES LIES A LA FORMATION							1 868,05 €	622,68 €	1 245,37 €
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé				0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique		0,0	h à	43,48 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		31,5	h à	59,30 €		1 868,05 €	622,68 €	1 245,37 €
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%		563,64 €	187,88 €	375,76 €
PRELEVEMENT UMDPCS				45%			54 000,00 €	15 283,02 €	38 716,98 €
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	120 000,00 €			31 200,00 €	8 830,19 €	22 369,81 €
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		2%	120 000,00 €			2 400,00 €	679,25 €	1 720,75 €
F	Fonds de mutualisation		4%	120 000,00 €			4 800,00 €	1 358,49 €	3 441,51 €
F	Reversement UFR des Sciences de santé		5%	120 000,00 €			6 000,00 €	1 698,11 €	4 301,89 €
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	120 000,00 €			9 600,00 €	2 716,98 €	6 883,02 €
Excédent de gestion ou déficit							16 131,95 €	4 471,66 €	11 660,29 €
Signature pour approbation du budget				Etabli le :					
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS			
N. ZWETYENGA		P. DIDI		M. GUERRIAUD					

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : perrine.didl@u-bourgogne.fr

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2021+2022:	106
Nombre d'heures AC 2021 :	30
Nombre d'heures AC 2022 :	76

DONNEES BUDGETAIRES Année 2021	
RECETTES	33 962,26 €
FONCTIONNEMENT	20 037,74 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	434,81 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	187,88 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	6 165,90 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	2 664,29 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2022	
RECETTES	86 037,74 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	50 762,26 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	869,61 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	375,76 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	15 620,29 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	6 749,53 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	106
TOTAL HEURES REALISEES	106

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	16 131,95 €
Reliquat	16 131,95 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restante
					-2022
					-2022
					-2022
					-2022
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DU Gestion des situations complexes et graves en salle de naissance (GS2N)

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation : UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : Janvier 2022

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations : Pas de formations.

Responsable(s)

- Pr Emmanuel SIMON, gynécologue-obstétricien, PU-PH – Pôle de gynécologie obstétrique et biologie de la reproduction – Dijon
- Pr Paul SAGOT, gynécologue-obstétricien, PU-PH – Pôle de gynécologie obstétrique et biologie de la reproduction - Dijon

Coresponsable(s)

- Mr Thomas Desplanches, sage-femme, Pôle de gynécologie obstétrique et biologie de la reproduction - Dijon.

Présentation

Le secteur de naissance est intégré aux secteurs d'activité à risque dans la certification des établissements de santé.

Par conséquent, la mise en place d'une démarche de qualité et de sécurité des soins dans ce secteur est indispensable. L'objectif général est d'améliorer en continu les organisations et les pratiques au service des familles.

Les sages-femmes en collaboration avec les équipes médicales (gynécologues-obstétriciens, anesthésistes-réanimateurs, pédiatres-néonatalogues) et paramédicales jouent un rôle central dans la prise en charge des femmes, des couples et des nouveau-nés au moment de la naissance.

De nombreuses situations complexes et/ou graves peuvent survenir au cours de cette période. Selon la littérature, 50% de ces événements sont considérés comme évitables et surviennent quel que soit le type de centre. L'application des bonnes pratiques cliniques et une collaboration efficace entre les équipes de soins sont des compétences indispensables qui doivent être renforcées. Par ailleurs, l'accompagnement des familles par les professionnels de santé durant ces situations est important car il permet de prévenir la survenue de complications telles qu'un syndrome post-traumatique.

Pour assurer une prise en charge optimale, les professionnels de salle de naissance ont donc besoin de se perfectionner dans ce domaine.

Objectifs de la formation

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Approfondir dans un cadre universitaire les connaissances et les compétences des sages-femmes dans leur pratique en salle de naissance lors de situations complexes.
- Assurer une coopération interprofessionnelle en cas d'urgence
- Améliorer l'accompagnement et la communication avec les familles

Organisation pédagogique

Environ 84 heures d'enseignement sur 1 année(s) universitaire(s)

Pratique pédagogique

- Enseignement théorique (44 heures)
- Enseignement pratique – cas cliniques, travaux pratiques sur mannequin (40 heures)
- 4 sessions : Module 1 (3 jours), Module 2 (2 jours), Module 3 et 4 (3 jours), Module 5 (2 jours)
- Les enseignements ont lieu au CHU de DIJON – pôle de gynécologie-obstétrique.

Outils pédagogique utilisés :

- Visioconférence
- E-learning: Plateforme MOODLE
- Centre de simulation CHU Dijon USEEM.

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

La formation valide-t-elle le DPC ?

OUI NON X

Contenu

Module(s) en présentiel

Détails des modules

Introduction : Déroulement de la formation/ présentation des objectifs pédagogiques/ évaluation

Module 1 : Travail et accouchement (3 jours)

- Physiologie de l'accouchement – Rappel des RPC.
- Identification des femmes à risque en début de travail
- Intervention médicale au cours de l'accouchement
- Surveillance au cours du travail
 - Analyse physiopathologique du rythme cardiaque fœtal
 - Cas clinique – E-learning analyse du rythme cardiaque fœtal
 - Moyens de seconde intention
- Manœuvres obstétricales au cours de l'accouchement
- Périnée (technique de dégagement, épisiotomie, technique de suture, diagnostic des lésions sévères)
- Gestion des mort-nés, interruptions médicales de grossesse, fausses couches tardives.
- Séances de simulation « pleine échelle » centre USEEM

Module 2 : Prise en charge de la douleur et gestion des urgences vitales maternelles (2 jours)

- Prise en charge de la douleur dans les situations d'urgence
- Pharmacologie
- Urgences maternelles – Césarienne en urgence – Rupture utérine - Procidence du cordon- Embolie amniotique – Hémorragie du post partum
- Séances de simulation « pleine échelle » centre USEEM

Module 3 : Organisation des centres – maison de naissance aux maternités de type III (1.5 jours)

- Définition bas risque - haut risque
- Législation en salle de naissance (déclaration d'un enfant vivant – mort-né)
- Outils d'évaluation de la qualité des soins en salle de naissance (CREX – RMM – Patient Traceur – Chemin clinique)
- Dossier médical
- Expertise médico-légale

Module 4 : Gestion du stress, communication en salle de naissance, et accompagnement des familles lors de situation complexe - (1.5 jours)

- Gestion du stress
- Communication interprofessionnelle en salle de naissance
- Choc post-traumatique – comment accompagner et prévenir ?
- Gestion de crise
- Exercice de mise en situation

Module 5 : Prise en charge du nouveau-né en salle de naissance (2 jours)

- Prise en charge d'une détresse respiratoire, découverte d'une malformation congénitale à la naissance, Encéphalopathie anoxo-ischémique, Prématurité.
- Séances de simulation « pleine échelle » centre USEEM

Module(s) à distance.

Certains modules pourront être assurés à distance.

Public

Public visé : Sage-femme diplômée d'état.

Prérequis : Diplôme d'état de sage-femme.

Sélection par le comité pédagogique interne au DU.

Etude des dossiers de candidature : diplôme d'état de sage-femme, CV, lettre de motivation

	2020	2021	2022	2023
Effectifs attendus			20	
Effectif pédagogique minimum : 16				Effectif pédagogique maximum : 20

Validation de la formation

Examen : Epreuve écrite - QCM 60 questions 1 heure.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne

Pr E SIMON, gynécologue obstétricien, PU-PH CHU Dijon,
Pr P SAGOT, gynécologue obstétricien, PU-PH CHU Dijon,

Professionnels

Mr T DESPLANCHES, sage-femme, CHU Dijon,
Dr O MARTZ, gynécologue obstétricien, PH CHU Dijon,
Dr M SERRAND, gynécologue obstétricien, PH CHU Dijon,
Dr C WESSELS, Anesthésiste, PH CHU Dijon,
Dr A CRANSAC, Pharmacien Hospitalo-Universitaire CHU Dijon,
Dr S LECLERCQ, Psychiatre, PH La CHARTREUSE,
Dr N TERNOY, Pédiatre, PH CHU Dijon,
Dr C DUPONT, sage-femme, PU CHU Lyon,
Dr A CHANTRY, sage-femme, MCU Paris,
Mme O DESPLANCHES, sage-femme, CHU Dijon,
Mme L DUTARTRE, sage-femme cadre, CH Beaune,
Exercice de mise en situation gestion du stress,

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 1 300 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 16

- Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
-------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

Nom du diplôme :	GS2N				N° EOTP :			
					Année univ	Année civile	Année civile	
					2021-2022	2021	2022	
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					20 800,00 €	0,00 €	20 800,00 €	
70	Conventions de formation	Plein tarif	16	à	1 300 €	20 800,00 €	0,00 €	20800,00
		Pôle emploi	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00
		Interne	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00
		Etudiants	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					10 981,47 €	0	10981,47392	
INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €	
21	Achat de matériel > 800 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	
CHARGES FONCTIONNEMENT					6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone,				6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68	Dotation aux amortissement & aux provisions Achat :				0,00 €		0,00 €	
SALAIRES LIEES A LA FORMATION					4 981,47 €	0,00 €	4 981,47 €	
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique		0,0	h à	43,48 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		84,0	h à	59,30 €	4 981,47 €	0	4 981,47 €
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	1 503,03 €	0,00 €	1 503,03 €
PRELEVEMENT UMDPCS 45%					9 360,00 €	0,00 €	9 360,00 €	
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	20 800,00 €	5 408,00 €	0,00 €	5 408,00 €	
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		2%	20 800,00 €	416,00 €	0,00 €	416,00 €	
F	Fonds de mutualisation		4%	20 800,00 €	832,00 €	0,00 €	832,00 €	
F	Reversement UFR des Sciences de santé		5%	20 800,00 €	1 040,00 €	0,00 €	1 040,00 €	
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	20 800,00 €	1 664,00 €	0,00 €	1 664,00 €	
Excédent de gestion ou déficit					458,53 €	0,00 €	458,53 €	
Signature pour approbation du budget					Etabli le :			
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS		
N. ZWETYENGA		P. DIDI		E.SIMON		C.ECHAROUX		

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : perrine.didi@u-bourgogne.fr

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2021+2022:	84
Nombre d'heures AC 2021 :	0
Nombre d'heures AC 2022 :	84

DONNEES BUDGETAIRES Année 2021	
RECETTES	0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	0,00 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	0,00 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	0,00 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	0,00 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2022	
RECETTES	20 800,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	9 952,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	3 478,44 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	1 503,03 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	3 776,27 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	1 631,73 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	84
TOTAL HEURES REALISEES	84

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	458,53 €
Reliquat	458,53 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2022
					-2022
					-2022
					-2022
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

Version du 22/06/2021

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DU International de chirurgie implantaire avancée mention Maroc

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : novembre 2021

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations : refonte des DU Alimentation Santé et Micronutrition (ASM) et Pratiques Paramédicales en Nutrition et Micronutrition (PPNM)

Responsables

Pr Narcisse ZWETYENGA, PUPH, CHU DIJON

Dr Victorin AHOSSI, PH, Chef de service Odontologie CHU DIJON

Présentation

Par suite du déploiement du DU d'Implantologie orale de l'uB en Tunisie, plusieurs associations en Odontologie ont sollicité l'UMDPCS pour une collaboration avec le Dr AHOSSI et l'Université de Bourgogne.

Le nouveau DU Chirurgie implantaire avancée est similaire pour 80% au DU d'Implantologie orale mais, s'adressant à des professionnels ayant déjà acquis les bases théoriques et pratiques de l'Implantologie orale, la partie différente (20%) a pour objectif de former à des compétences avancées dans ce domaine.

Le projet proposé représente une première expérience internationale au Maroc en partenariat avec la Clinique dentaire La Colline (Convention de partenariat).

Objectifs de la formation

- Acquérir des connaissances dans la gestion des cas complexes et compliqués en chirurgie pré-implantaire.
- Développer les compétences chirurgicales en implantologie avancée.

Organisation pédagogique

100 heures d'enseignement sur 1 année universitaire.

Pratique pédagogique

- 4 modules de 2 jours au Maroc (64 heures)
- 1 module de 5 jours à Dijon en continu incluant l'évaluation des apprenants (36 heures)

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

Localisation des enseignements :

UFR des Sciences de Santé

7 Bd Jeanne d'Arc
21079 Dijon

Clinique dentaire La Colline

Lot AFAK Lot 441 Etage 2 Sidi Maarouf
Casablanca - Maroc

Contenu

Module 1 (16h) - CASABLANCA

Accueil et présentation de la formation

Choix des sujets de mémoire et cas cliniques

Enseignements théoriques

Anatomie et obstacles anatomiques en chirurgie implantaire

Les différents protocoles implantaires

Les différents types d'implants, Critères de choix

Biologie parodontale et biologie Implantaire, Notion de l'ostéointégration

Les biomatériaux en Implantologie

Les moyens diagnostiques radiologiques en implantologie. (Lecture cône-Beam), choix de l'implant

Travaux pratiques

Pose d'implants selon les différents protocoles. (Têtes Animales).

Module 2 (16h) - CASABLANCA

Enseignements théoriques

La parodontologie et l'implantologie :

Chirurgie parodontale de base

Chirurgie parodontale avancée

Péri-Implantites: prévention diagnostic et traitements

Gestions des complications en Implantologie

Travaux cliniques* : (groupe 1)

- Pose d'implants assistés au cabinet dentaire.
- Vidéo Projection.
- Discussion.

Travail encadré sur les mémoires (groupe 2)

Module 3 (16h) - CASABLANCA

Enseignements théoriques :

Extraction implantation immédiate
Techniques d'élévation sous sinusienne (voie Crestale , voie latérale)
La résorption alvéolaire avancée : prévention et traitement
Les techniques de ROG. (PRF)
Les greffes osseuses d'apposition
Latéralisation du nerf alvéolaire inférieur

Travaux cliniques* : (groupe 2)

- Pose d'implants assistés au cabinet dentaire.
- Vidéo Projection.
- Discussion.

Travail encadré sur les mémoires (groupe 1)

* NB : Organisation : les dossiers patients sont présentés à l'ensemble des apprenants et de l'équipe pédagogique (Staff). Les dossiers retenus seront pris en charge par le praticien traitant du patient au sein de la clinique ' LA COLLINE'. L'apprenant /professionnel sera alors encadré par l'équipe de formateur. Aucun membre de l'équipe pédagogique sera amené à pratiquer sur les patients.

Module 4 (16h) - CASABLANCA

Enseignements théoriques

Introduction à la prothèse en implantologie :
Les différents types de prothèses supra-implantaires et connexions implantaires
Les différents types de piliers implantaires
Les prothèses et piliers provisoires en implantologie
Les techniques d'empreintes supra-implantaires
L'esthétique en implantologie :
Traitement du secteur intérieur
Traitement du secteur postérieur

Travaux pratiques

Manipulation des techniques d'empreintes supra-implantaires (Pick-up, POP-IN).

Module 5 (36h) - DIJON

Enseignements théoriques :

- L'occlusion en implantologie
- Biomécanique Implantaire
- La distraction osseuse
- La Piézochirurgie :
 - Expansion de la crête alvéolaire, discussion des cas cliniques
 - Extraction à visée implantaire

Travaux pratiques :

Manipulation de la Piézochirurgie (laboratoire ACTEON). Pièces Anatomiques

Guide radiologique et guide chirurgicale, chirurgie flapless
Pose d'implants sur pièces anatomiques

Public

Public visé :
Chirurgiens-dentistes, Chirurgiens maxillo-faciaux, Stomatologues.

Prérequis :
Candidat titulaire d'un Diplôme de docteur en chirurgie-dentaire
Diplôme de docteur en médecine, spécialisé en chirurgie maxillo-faciale, stomatologie ou chirurgie orale.
Expérience professionnelle en implantologie orale.

Sélection par le comité pédagogique
Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation.

	2021	2022	2023
Effectifs attendus	25	25	25

Effectif pédagogique minimum : 15
Effectif pédagogique maximum : 30

Validation de la formation

Examen écrit
Présentation orale du mémoire
Contrôle continu en pratique

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne
Pr Narcisse ZWETYENGA, PU-PH, Chef de Service de chirurgie maxillo-faciale, plastique et de la main)
Dr Victorin AHOSSI, Chef de Service d'Odontologie (PH)

Intervenants
Dr Kevimy AGOSSA, Maître de conférences Universitaire Praticien Hospitalier (MCU-PH) en Parodontologie, Faculté Dentaire, Université de Lille
Dr Alexandre BERQUET, Praticien Chirurgie Orale, exercice libéral à Strasbourg
Dr Ludwig LOISON-ROBERT, MCU-PH service d'Odontologie - CHU Dijon
Dr Malik AMRO, Praticien Hospitalier, Paris Attaché d'enseignement supérieur

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 1 600 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 15

DATE ET SIGNATURE DU/DE LA RESPONSABLE DE L'UMDPCS

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

DATE ET SIGNATURE DU
DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE,
DE RATTACHEMENT

DATE ET SIGNATURE DU
RESPONSABLE DE
FORMATION,

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Date :

Avis :

Conseil d'Administration de l'Université

Date :

Avis :

Nom du diplôme :	DU Implantologie avancée MAROC				N° EOTP :		
					Année univ	Année civile	Année civile
					2021-2022	2021	2022
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €
70	Conventions de formation	Plein tarif	15	à	1 600 €	24 000,00 €	24 000,00 €
		Pôle emploi	0	à	- €	0,00 €	0,00 €
		Interne	0	à	- €	0,00 €	0,00 €
		Etudiants	0	à	- €	0,00 €	0,00 €
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					11 830,33 €	0	11 830,33 €
INVESTISSEMENT					0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Achat de matériel > 800 € HT		0		0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHARGES FONCTIONNEMENT					5 900,00 €	0,00 €	5 900,00 €
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				4 900,00 €	0,00 €	4 900,00 €
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone,				1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotation aux amortissements & aux provisions				0,00 €	0,00 €	0,00 €
SALAIRES LIES A LA FORMATION					5 930,33 €	0,00 €	5 930,33 €
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique		0,0	h à	43,48 €	0,00 €	0,00 €
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)			h à	59,30 €	5 930,33 €	0
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	1 789,33 €	0,00 €
PRELEVEMENT UMDPCS 45%					10 800,00 €	0,00 €	10 800,00 €
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	24 000,00 €	6 240,00 €	0,00 €	6 240,00 €
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		2%	24 000,00 €	480,00 €	0,00 €	480,00 €
F	Fonds de mutualisation		4%	24 000,00 €	960,00 €	0,00 €	960,00 €
F	Reversement UFR des Sciences de santé		5%	24 000,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	24 000,00 €	1 920,00 €	0,00 €	1 920,00 €
Excédent de gestion ou déficit					1 369,67 €	0,00 €	1 369,67 €
Signature pour approbation du budget					Etabli le :		
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS	
N.ZWETYENGA		P. DIDI		V AHOSSI		C.ECHAROUX	

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2021+2022	100
Nombre d'heures AC 2019 :	0
Nombre d'heures AC 2020 :	100

DONNEES BUDGETAIRES Année 2021	
RECETTES	0,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	0,00 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	0,00 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	0,00 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	0,00 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2022	
RECETTES	24 000,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	10 460,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	4 141,00 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	1 789,33 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	4 357,24 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	1 882,76 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	100
TOTAL HEURES REALISEES	100

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	1 369,67 €
Reliquat	1 369,67 €

Version du 22/06/2021

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DIU Pratiques médicales en santé travail pour la formation des Collaborateurs Médecins de niveau 1 et 2

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : 2002

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations : il n'existe pas de formation équivalente.

Responsable

Pr Henri-Jacques SMOLIK, PUPH, Professeur Emérite Santé Travail

Présentation

Cette formation est mise en place au niveau national par les enseignants de Médecine et Santé au Travail pour répondre à un aspect réglementaire de la réforme de la médecine du travail : le décret du 30 janvier 2012 précise à l'article R. 4623-25 « Le service de santé au travail ou l'employeur peut recruter des collaborateurs médecins. Ces médecins s'engagent à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail auprès de l'Ordre des médecins. Ils sont encadrés par un médecin qualifié en médecine du travail qu'ils assistent dans ses missions ».

Par circulaire en date du 20 juillet 2012, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a diffusé un contrat – type à l'ensemble des Conseils Départementaux. La signature de ce contrat ne peut avoir lieu que si le candidat est «...inscrit à la formation qualifiante pour l'obtention de la spécialité de médecine du travail, conformément à l'attestation délivrée par l'Université et produite en annexe au présent contrat... » et « ...s'engage à communiquer cette attestation auprès du médecin inspecteur régional du travail et de la main d'œuvre compétent, dans le mois suivant son entrée en fonction et à lui communiquer une attestation annuelle de suivi délivrée par l'Université... ».

Cette formation est particulière dans la mesure où :

- Elle permet d'accéder à une spécialité médicale pour laquelle il existe déjà un Diplôme d'Etudes Spéciales (DES). Elle doit remplir des conditions pédagogiques qui ne dévalorisent pas la spécialité médicale Médecine du Travail.
- Elle ne donne pas, en elle-même le titre de spécialiste et n'est qu'un des éléments des critères que prendront en compte les commissions de qualification du Conseil national de l'Ordre des médecins afin d'attribuer la qualification de Médecin du Travail.
- Elle est donc réservée à un public spécifique de médecins intégrant une activité définie réglementairement : celle de Collaborateur Médecin d'un service de santé au travail au titre de l'article R4623-25 du code du travail cité ci - dessus. En aucun cas, elle ne peut se substituer, pour tout autre étudiant en médecine, médecin, y compris pour les médecins étrangers, aux formations officiellement reconnues permettant d'accéder à la spécialité et la qualification en médecine du travail.
- Afin de ne pas se substituer à la formation officielle, le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Médecine du Travail, cette formation n'est accessible qu'aux médecins déjà inscrits au tableau de l'ordre des médecins depuis au moins 5 ans.

- Au même titre que le Diplôme d'Etudes Spéciales en Médecine du Travail, cette formation doit être homogène sur l'ensemble du territoire national : toutes les universités qui décident de la mettre en place se doivent de respecter le même programme.

Les coordonnateurs interrégionaux du Diplôme d'Etudes spécialisées en Médecine et Santé au travail s'assureront de l'homogénéité et de la qualité de la formation sur le plan national.

Objectifs de la formation

L'objectif principal est la préparation à exercer une spécialité médicale, la médecine du travail.

L'enseignement abordera les éléments de formation préparant aux compétences suivantes :

- Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail.
- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail
- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi. Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- Être capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonctions des risques auxquels ils sont exposés.
- Être capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail
- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projet...)
- Être capable de mener, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale) en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire.
- Être capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux.

Organisation pédagogique

Les études conduisant à ce diplôme ont une durée de 4 ans segmentée en 2 parties : une première partie de 2 ans alternant formation pratique et théorique et une seconde partie de 2 ans de pratique professionnelle tutorée.

Le volume horaire de l'enseignement théorique est de 300 heures sur 2 ans (375 HETD).

Les 2 dernières années se déroulent sous forme d'expériences professionnelle encadrée par un tutorat pédagogique et professionnel et sanctionnée par un rapport d'acquisition de compétences et un mémoire. Cette durée est donnée en référence à un exercice professionnel à temps plein. Le Conseil pédagogique interrégional jugera au cas par cas les conditions d'un éventuel exercice à temps partiel pendant la formation.

L'enseignement est théorique et pratique en alternance sur 2 ans (calendrier universitaire) suivi de 2 années de pratique professionnelle tutorée.

L'enseignement théorique se répartit en 4 thèmes correspondant à 300 heures (375 HETD) réparties sur 2 ans (voir annexe). Cet enseignement peut être réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de séances d'actualité bibliographiques, de séances interactives pour certaines compétences (communication, management...) et d'enseignement à distance. L'organisation se fera sous forme de séminaires interrégionaux de 2 jours (10 par an). Ils débuteront en octobre.

L'enseignement pratique correspond à une application de l'enseignement théorique sous la cotutelle des enseignants de médecine du travail et du médecin du travail tuteur encadrant pendant 4 ans et se répartit de la façon suivante.

Pendant les 2 premières années, le candidat bénéficiera :

- De périodes de formation pratique personnalisée « périodes de découverte du métier » au sein de son entreprise sous la tutelle de son médecin du travail d'une durée d'au moins 3 mois à réaliser en début de formation
- De périodes de formation en milieu universitaire (Centre de consultation de Pathologie Professionnelle) ou institutionnel (Inspection médicale du travail, service de prévention des CARSAT...) d'une durée de 3 mois au total, pouvant être fractionnée
- Le candidat se formera pendant 18 mois en réalisant son activité définie au sein de l'équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par le médecin du travail tuteur (formation pratique encadrée)

Les 2 dernières années correspondent à une période d'activité donnant lieu à la justification, sous forme d'un rapport écrit synthétique final, de l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice futur de la médecine du travail. Elle donnera lieu à des rencontres régulières entre étudiants, tuteurs professionnels et enseignants universitaires sous forme de journées de regroupement pédagogique.

Le Conseil Pédagogique Interrégional statuera sur les équivalences pouvant être accordées sur une partie des enseignements théoriques ou sur des périodes de stages en fonction du dossier de candidature.

Localisation de la formation :

UFR Sciences de Santé, Université de Bourgogne

UFR Sciences de Santé, Université de Besançon

UFR Sciences de Santé, Université de Nancy

UFR Sciences de Santé, Université de Reims

UFR Sciences de Santé, Université de Strasbourg

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

Contenu

1 - Enseignement théorique (300 heures sur 2 ans)

UE 1-Le monde du travail, la Santé au Travail

UE1.1 – L'entreprise, le Monde du Travail – Organisation de la Santé-Travail

Compétences attendues :

- Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail
- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail

Domaines concernés :

- Réglementation - organisation de la santé au travail
- Le monde du travail et de l'entreprise

UE1.2 – Evaluation et suivi des capacités de travail – Maintien à l'Emploi – Pénibilité

Compétences attendues :

- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi.
- Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail

Domaines concernés :

- Aptitude-inaptitude
- Maintien dans l'emploi

UE 2 : Les risques professionnels, suivi et traçabilité

UE2.1 – Evaluation, approche par nuisance, approche par branche

Compétences attendues :

- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles

Domaines concernés :

- Approche par pathologies
- Appliqué aux risques physiques,
- Appliqué aux risques psychosociaux
- Appliqué aux risques biologiques
- Appliqué aux risques chimiques – toxicologie
- Approche par branches professionnelles

UE2.2 – Surveillance de la Santé, traçabilité, dépistage

Compétences attendues :

- Être capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonctions des risques auxquels ils sont exposés.

Domaines concernés :

- Appliqué aux risques physiques
- Appliqué aux risques psychosociaux
- Appliqué aux risques biologiques
- Appliqué aux risques chimiques – toxicologie

UE 3 : Outils, Méthodes

UE 3.1 – Méthodologie d'études et de recherche Veille sanitaire, Indicateurs

Compétences attendues :

- Être capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail

Domaines concernés :

- Outils méthodologiques
- Notions d'épidémiologie
- Notions de statistiques
- Recherches bibliographiques

UE 3.2 – Conduite de projets et Communication

Compétences attendues :

- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projet...)

Domaines concernés :

- Méthodologie de projet
- Communication en entreprise - négociation

UE 4 : L'équipe pluridisciplinaire

UE 4.1 – La surveillance du milieu de travail et la gestion du risque (de la profession à l'environnement)

Compétences attendues :

- Être capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux.

Domaines concernés :

- Appliqué aux risques physiques

- Appliqué aux risques psychosociaux
- Appliqué aux risques biologiques
- Appliqué aux risques chimiques – toxicologie
- Introduction risques environnementaux

UE 4.2 – L'équipe Santé-Travail : Management d'équipe

Compétences attendues :

- Être capable de mener, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale) en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire.

Domaines concernés :

- Pluridisciplinarité
- Rôle des différents acteurs
- Coordination, animation d'équipe.

2 - Formation Pratique initiale de 2 ans en alternance avec la formation théorique

a. Formation Pratique 1 (sous l'autorité d'un enseignant H/U)

Cette formation prendra la forme de stages en dehors du service d'exercice du médecin collaborateur pour une durée totale de 3 mois (CCPP, DIRECCTE, CARSAT...).

- Connaître le fonctionnement et le rôle d'un centre de consultations de Pathologie Professionnelle (CCPP), de l'inspection médicale du travail et du service prévention des risques professionnels
- Avoir participé à des consultations, à des actions de prévention ou de suivi sanitaire, à au moins un CRRMP

b. Formation Pratique 2 (sous l'autorité du médecin tuteur)

Cette formation pratique prendra la forme de « périodes de découvertes » avec le Médecin Tuteur au sein du service de santé au travail pour une durée totale de 3 mois

- Connaître le fonctionnement d'un service de santé au travail
- Avoir participé à des actions en pluridisciplinarité
- Connaître le rôle des différents membres de l'équipe et de la Commission médico-technique
- Avoir participé à une action de promotion de la santé et de maintien dans l'emploi

c. Formation encadrée de 18 mois

Cette formation correspondra à une activité définie au sein de l'équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par le médecin du travail encadrant

3 Expérience professionnelle encadrée par un tutorat pédagogique et professionnel pendant les 2 dernières années.

Public

Public visé :

Ouvert aux médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant d'au moins 5 ans d'inscription au conseil de l'ordre des médecins. Le DIU n'est ouvert qu'aux médecins disposant d'une promesse d'embauche dans un service de santé du travail puis d'un contrat de collaborateur médecin. Un médecin du travail encadrant exerçant dans la structure recrutant le collaborateur médecin doit être impérativement identifié. Il aura pour mission le tutorat professionnel du collaborateur médecin en lien avec les enseignants responsable du DIU.

Prérequis :

Pour autoriser l'inscription au DIU, le Conseil pédagogique interrégional examinera la candidature au vu des pièces suivantes :

- Un Curriculum Vitae détaillé mentionnant, en particulier, les formations suivies et obtenues en santé travail ainsi que les périodes d'exercice d'une activité de médecine du travail et les conditions dans lesquelles cette activité a été réalisée ;

- Une copie des diplômes obtenus notamment de la thèse d'exercice en médecine
- Une attestation d'au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins
- Une promesse d'embauche comme collaborateur médecin signée du directeur du service de santé au travail mentionnant, en particulier, le temps hebdomadaire de travail prévu (un temps de travail supérieur à 80 % est nécessaire).
- Une attestation du tuteur encadrant certifiant qu'il accepte cette fonction d'encadrement et à laquelle il joint un court CV ainsi qu'une attestation qu'il est bien inscrit au Conseil Départemental de l'Ordre des médecins en tant que médecin qualifié en Médecine du Travail
- Pour les candidats ayant suivi incomplètement une formation spécifique en santé travail mais n'ayant pas obtenu le diplôme : un relevé des unités d'enseignement théoriques et pratiques validées

Le Conseil pédagogique interrégional vérifiera, outre le contrat de travail, la motivation du candidat et du tuteur et la compatibilité de leurs exercices avec les exigences de la formation.

	2021	2022	2023	2024
Effectifs attendus	20	20	20	20

Effectif pédagogique minimum par année : 5

Effectif pédagogique maximum par année : 15

Validation de la formation

A. Enseignements théoriques

La présence aux enseignements théoriques est obligatoire. L'évaluation comprend lors de la première session :

- une évaluation écrite en fin de 2^{ème} année portant sur l'ensemble du programme dont la note comptera pour 80% de la note finale de l'évaluation des enseignements théoriques. Sa durée sera de 2 heures et l'épreuve comportera 4 questions rédactionnelles
- deux présentations orales lors des journées d'enseignement des 2 premières années dont la moyenne des notes comptera pour 20% de la note finale de l'évaluation des enseignements théoriques.

La validation des enseignements théoriques nécessite une note globale d'au moins 10/20 ainsi qu'une note au moins égale à 6/20 lors de l'épreuve d'évaluation écrite.

En cas d'échec lors de la première session l'étudiant aura la possibilité de passer un examen oral de rattrapage. En cas d'échec à l'épreuve de rattrapage, l'étudiant peut prendre une nouvelle inscription sous réserve de l'accord du Conseil pédagogique interrégional. Il peut conserver le bénéfice des notes au-dessus de la moyenne déjà obtenues.

Le jury de l'examen est constitué d'au moins 3 membres du Conseil pédagogique interrégional dont au moins 2 enseignants de l'interrégional.

B. Stages initiaux (2 fois 3 mois)

L'enseignant responsable pour les 3 mois en milieu hospitalo-universitaire et/ou institutionnel fournira une attestation de validation écrite du stage. Le médecin du travail tuteur, pour les 3 mois en service de santé au travail, fournira une attestation de validation écrite de ce 1er stage.

En cas de non-validation, l'étudiant aura la possibilité de refaire un stage pratique dont la durée pourra aller jusqu'à une période équivalente, selon l'avis du Conseil Pédagogique Interrégional.

C. Formation pratique encadrée

Le médecin du travail tuteur fournira une attestation de validation de la formation pratique accompagnée d'une appréciation écrite sur l'acquisition des compétences par le candidat correspondant à l'ensemble des objectifs pédagogiques.

Le candidat établira un court rapport décrivant les activités réalisées correspondant aux objectifs pédagogiques de la formation. La validation de la formation pratique encadrée se fera sous la forme d'une présentation orale de ce rapport en fin de 2^{ème} année.

Une note d'au moins 10 / 20 sera nécessaire pour la validation. En cas d'échec, l'étudiant aura la possibilité de faire une nouvelle présentation lors de l'examen oral de rattrapage.

Le Conseil pédagogique Interrégional statuera sur les équivalences pouvant être accordées sur les périodes de stage en fonction du dossier de candidature.

Durant les 3^{ème} et 4^{ème} années, la formation pratique tutorée sera validée par un rapport écrit d'acquisition de compétences remis en fin de cursus et réalisé par l'étudiant avec l'appréciation du tuteur. Une note d'au moins 10/20 sera nécessaire pour la validation. En cas d'échec, l'étudiant aura la possibilité de faire une nouvelle présentation lors d'un examen oral de rattrapage.

D. Journées de regroupement pédagogique

L'enseignant responsable fournira une attestation de participation à ces journées.

E. Mémoire de fin de formation

Le mémoire sera rédigé par écrit et soutenu à l'oral par le candidat devant le Conseil Pédagogique Interrégional à l'issue des 4 ans de formation en octobre. Le jury de l'examen comprend au moins 3 membres du Conseil pédagogique interrégional dont au moins 2 enseignants de l'interrégion. Une note d'au moins 10 / 20 est nécessaire pour la validation. En cas d'échec lors de la première session l'étudiant aura la possibilité de passer un examen oral de rattrapage.

La validation du DIU nécessite :

- Une note globale d'au moins 10/20 aux enseignements théoriques (avec une note au moins égale à 6/20 à l'épreuve écrite finale)
- Une note d'au moins 10/20 à la formation pratique encadrée en fin de 2^{ème} année
- Une note d'au moins 10/20 au rapport d'acquisition des compétences en fin de 4^{ème} année
- Une note d'au moins 10/20 au mémoire
- L'obtention des attestations de validation des différents stages
- L'obtention de l'attestation de participation aux journées d'enseignement et de regroupement
- Pédagogique.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de Médecine et Santé au Travail

Strasbourg : Pr Maria GONZALEZ (PU-PH), suppléante : Dr Nathalie NOURRY, (MCU-PH)

Nancy : Dr Isabelle THAON (MCU-PH), suppléante : Dr Emmanuelle PENVEN (PH)

Reims : Pr Frédéric DESCHAMPS (PU-PH)

Dijon : Pr Henri-Jacques SMOLIK (PU-PH)

Besançon : Dr Esther SZWARC (MCU associé)

Représentants des médecins inspecteurs du travail :

Dr Martine LEONARD (Grand Est)

Dr Christine MANTEAUX (Bourgogne Franche Comté)

TARIF

Droits administratifs : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère

Droits pédagogiques : 4 750 € pour la 1^{ère} année, 4 500 € pour la 2^{ème} année, 1 500 € par an pour les 2 dernières années

Point mort (nombre d'apprenants) : 5

DATE ET SIGNATURE DU/DE LA RESPONSABLE DE L'UMDPCS

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

DATE ET SIGNATURE DU
DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE,
DE RATTACHEMENT

DATE ET SIGNATURE DU
RESPONSABLE DE
FORMATION,

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Date :

Avis :

Conseil d'Administration de l'Université

Date :

Avis :

Nom du diplôme :	PMST				N° EOTP :		
					Année univ	Année civile	Année civile
					2020-2021	2020	2021
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION		Nombre	28	Tarif	82 250,00 €	41 125,00 €	41 125,00 €
70	Conventions de formation	A1	5	à 4 750 €	23 750,00 €	11 875,00 €	11 875,00 €
		A2	8	à 4 500 €	36 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
		A3	7	à 1 500 €	10 500,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
		A4	8	à 1 500 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
		Autres	0	à - €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					19 447,74 €	19 447,74 €	19 447,74 €
INVESTISSEMENT					0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Achat de matériel > 800 € HT		Cf tableau AMORTISSEMENT		0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHARGES FONCTIONNEMENT					30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone,				30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotation aux amortissements & aux provisions		Achat :		0,00 €	0,00 €	0,00 €
SALAIRES LIES A LA FORMATION					8 895,49 €	4 447,74 €	4 447,74 €
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique		0,0	h à	43,48 €	0,00 €	0,00 €
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		150,0	h à	59,30 €	8 895,49 €	4 447,74 €
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	2 683,99 €	1 341,99 €
PRELEVEMENT UMDPCS					45%	37 012,50 €	18 506,25 €
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	82 250,00 €	21 385,00 €	10 692,50 €	10 692,50 €
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		2%	82 250,00 €	1 645,00 €	822,50 €	822,50 €
F	Fonds de mutualisation		4%	82 250,00 €	3 290,00 €	1 645,00 €	1 645,00 €
F	Reversement UFR des Sciences de santé		5%	82 250,00 €	4 112,50 €	2 056,25 €	2 056,25 €
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	82 250,00 €	6 580,00 €	3 290,00 €	3 290,00 €
Excédent de gestion ou déficit					6 342,01 €	3 171,01 €	3 171,01 €
Signature pour approbation du budget					Etabli le :		
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS	
N. ZWETENGGA		P. DIDI		HJ SMOLIK		C. ECHAROUX	

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : perrine.didi@u-bourgogne.fr

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2019 + 2020 :	150
Nombre d'heures AC 2019 :	75
Nombre d'heures AC 2020 :	75

DONNEES BUDGETAIRES Année 2020	
RECETTES	41 125,00 €
FONCTIONNEMENT	22 813,75 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	3 105,75 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	1 341,99 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	7 466,31 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	3 226,19 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2021	
RECETTES	41 125,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	22 813,75 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	3 105,75 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	1 341,99 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	7 466,31 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	3 226,19 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	150
TOTAL HEURES REALISEES	150

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	6 342,01 €
Reliquat	6 342,01 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2021
					-2021
					-2021
					-2021
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

Version du 22/06/2021

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DIU Maladies rares - Comprendre les particularités de la conception et de la conduite d'un essai thérapeutique

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé – UMDPCS

Universités partenaires (convention de partenariat I)

- UFR de Médecine Lyon Est (Université Claude Bernard Lyon 1)
- Faculté de médecine de Lille
- Aix-Marseille Université

Convention de partenariat I : les inscriptions seront toutes centralisées par l'université qui aura la charge des responsabilités de ce dispositif. Chaque année la responsabilité sera attribuée à une université différente (exemple : Dijon 21/22, Lille 22/23, Lyon 23/24).

Contact administration Dijon : umdpcs@u-bourgogne.fr

Contact administration Lyon : Charlotte Dufour charlotte.dufour@univ-lyon1.fr

Contacts administration Lille : Marie-Laure Fourrier mlfourrier@univ-lille2.fr

Organismes partenaires (convention de partenariat II)

- Filière AnDDI-Rares - CHU de Dijon
- Filière FAI2R - CHU Lille

Date de mise en place de la formation : novembre 2021

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DIU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations :

Il n'existe pas de formation sur cette thématique dans d'autres régions (le DIU Maladies rares n'est pas reconduit et la formation FCrin (French Clinical Research Infrastructure Network) intitulée « Explique-moi les essais cliniques » est à destination d'un autre public (patients et associations de patients)). Un DIU thérapie génique est en cours de création à l'université de Nice (plus ciblé et spécialisé que ce dispositif).

Responsables

Pr Laurence FAIVRE, PUPH, UFR Sciences de Santé, Cheffe du service de Génétique CHU Dijon.

Mail : laurence.favre@chu-dijon.fr

Pr Marc BARDOU, PUPH, UFR Sciences de Santé, Chef du service de Pharmacologie CHU Dijon.

Mail : marc.bardou@u-bourgogne.fr

Coresponsables

Pr Eric HACHULLA, PUPH, Faculté de médecine de Lille, Chef du Service de médecine interne CHU Lille
Mail : eric.hachulla@chru-lille.fr

Pr Alexandre BELOT, PUPH, UFR de Médecine Lyon Est (Université Claude Bernard Lyon 1), Chef de service adjoint en néphrologie-rhumatologie-dermatologie pédiatriques CHU Lyon
Mail : alexandre.belot@chu-lyon.fr

Présentation

Cette formation répond à un besoin de formation aux spécificités des essais thérapeutiques inhérentes aux maladies rares et très rares.

Objectifs de la formation

Informer et former les professionnels aux spécificités des essais thérapeutiques sur les maladies rares, dans le but de pouvoir participer, concevoir et conduire un essai thérapeutique dans le domaine des maladies rares.

Compétences acquises au terme de la formation :

Savoir comment construire et mener un essai thérapeutique pour les maladies rares (MR) :

- Connaître l'environnement des MR et des essais thérapeutiques
- Savoir analyser et critiquer un protocole
- Connaître les méthodologies et outils utiles (types d'essai, outils statistiques, etc.) pour la construction d'un essai
- Comprendre les étapes qui mènent de la recherche fondamentale à la recherche clinique
- Connaître les bases réglementaires liées aux essais thérapeutiques dans les MR (autorisation, enregistrement, surveillance) et les spécificités pédiatriques
- Être sensibilisé au financement (budget) pour la conduite d'un essai clinique
- Connaître les outils pour l'évaluation médico-économique (viabilité clinique et économique)
- Être sensibilisé au repositionnement de médicaments dans les MR
- Être sensibilisé à la dimension éthique et sociétale liée à la recherche sur les MR (essais pédiatriques, coût d'un médicament, etc.)

Organisation pédagogique

Cette formation alterne modules en e-learning (via la plateforme Elffe Théia- SIDES) pour permettre aux apprenants une formation compatible avec leur activité professionnelle, et modules présentiels pour favoriser le partage d'expérience et les travaux pratiques.

L'utilisation de la plateforme ElffeThéia, déjà utilisée pour d'autres formations de la filière AnDDI-Rares, fera l'objet d'une convention rédigée par l'UMDPC. Elle permet une liberté de gestion des comptes des apprenants et de paramétrage de la formation. Une personne dédiée à la gestion des formations au sein de la filière AnDDI-Rares sera en charge de la gestion du DIU via la plateforme (création des comptes étudiants, paramétrage des sessions de formation, import des supports de cours, suivi d'activité des apprenants, etc.).

Une charte de propriété intellectuelle sera réalisée.

Pour les visioconférences, possibilité de passer par l'outil de la faculté qui accueille le module / année, soit par les outils des FSMR.

105 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

Pratique pédagogique

Enseignement à distance : 38h30 heures (PPT commentés, QUIZZ, webinaires...)

Enseignement en présentiel : 66h30 heures

Les enseignements, en fonction des séminaires se dérouleront dans les différentes universités partenaires. (UFR Sciences de Santé de Dijon, Faculté de médecine de Lille et UFR de Médecine de Lyon Est.)

Pour plus d'information, se référer au programme complet de la formation en annexe.

La formation valide-t-elle le DPC ?

OUI NON

La discussion d'une validation DPC sera prise au terme de la 1ere année de fonctionnement

Contenu

Modules en présentiel

4 Séminaires incluant des conférences diners			66h30
1	Concept de l'essai thérapeutique en maladies rares	Lyon (2 jours)	15h
2	Cycle de vie de l'essai thérapeutique en maladies rares	Lille (3 jours)	25h
3	Enjeux éthiques et sociétaux	Dijon (3 jours)	19h30
4	Analyse de cas pratiques et validation des acquis	Dijon (1 jour)	7h

Modules à distance

4 modules e-learning* incluant des webinaires**		35h30
* mis à disposition des apprenants (pas d'obligation de se connecter à une heure fixe)		
** obligation de se connecter à heure fixe		
1	Les bases fondamentales	8h
2	Recherche translationnelle : du développement pré-clinique aux essais thérapeutiques	9h
3	Bases règlementaires spécifiques aux essais thérapeutiques en maladies rares	9h

4	Evaluation de la viabilité clinique et économique d'un projet médicament	9h30
---	--------------------------------------------------------------------------	------

Préparation du séminaire n°4		3h
1	Protocoles, résultats et articles à (pré-)analyser	3h

Public

Public visé :

- Médecins, pharmaciens, internes en médecine, internes en pharmacie
- Infirmières
- Scientifiques, métiers de la recherche, de l'entreprise du médicament
- Représentants des autorités de régulation
- Représentants d'associations
- Autres professions : sur dossier

Prérequis

- Etre diplômé d'une formation en santé (professionnels de santé)
- Etre diplômé d'une formation scientifique (Master)
- Etre inscrit en DFASM2

Sélection par le comité pédagogique :

Les responsables pédagogiques de chaque région mettront en place un comité de sélection principalement pour les études des demandes d'inscriptions non médicales. Le responsable de la ville où sont centralisées les inscriptions valide les candidatures de l'année concernée.

Pour permettre l'étude des candidatures, un dossier devra être constitué de :

- un CV
- une lettre de motivation
- le scan du diplôme

	2021	2022	2023	2024
Effectifs attendus (sur l'ensemble des universités partenaires)	30	30	30	30
Formation initiale	10	10	10	10
Formation continue	20	20	20	20

Effectif pédagogique minimum : 10

Effectif pédagogique maximum : 40

Validation de la formation

Examen

- La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire (e-learning, webinaires, séminaires en présentiel)
- QCM de validation à la fin de chaque module de e-learning (note sur 5)
- Présentation orale par groupe suite à une session de travaux pratiques (note sur 15)

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à la fin de chaque module, organisée par l'équipe pédagogique via Theia et à l'issue de la formation, organisée par l'UMDPCS via SPHINX.

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne

Nom / Prénom	Profession	Lieu d'exercice	Enseignement Volume horaire	Coordination Volume horaire
Pr FAIVRE Laurence	Médecin	CHU Dijon	1h	34 h
Pr BARDOU Marc	Médecin	CHU Dijon	10h30	17 h

Autres enseignants

Nom / Prénom	Profession	Lieu d'exercice	Enseignement Volume horaire	Coordination Volume horaire
Pr BELOT Alexandre	Médecin	CHU Lyon	3h30	27h
Pr HACHULLA Eric	Médecin	CHRU Lille	2h30	25h
Pr FONTAINE Bertrand	Médecin	APHP. Sorbonne Université, Hôpital de la Pitié-Salpêtrière	3h	6h
Pr PERROY Anne- Catherine	Pharmacienne	Université de Lille	4h	5h
Pr TROUVIN Jean Hugues	Pharmacien	APHP Paris Descartes	4h	5h
Dr DHANANI Alban	Pharmacien	ANSM	3h	6h
Dr LEVY Pierre	Maitre de conférence	Université Paris- Dauphine	4h	5h30
Pr BLIN Olivier	Médecin	CHU de Marseille	3h30	10h
Dr KOTTI Salma	Pharmacienne	Institut Imagine	21h30	11h

Professionnels

Représentants des :	Volume horaire
Entreprises du médicament / Industriels (LEEM)	22h30
Instances règlementaires	11h30
Associations de patients	8h30
Filières de Santé Maladies Rares	18h30

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 1300 € (frais de déplacements pris en charge par les associations - Filières de Santé Maladies Rares)
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 10

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
-------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

Nom du diplôme :	DIU MALADIES RARES				N° EOTP :			
					Année univ	Année civile	Année civile	
					2021-2022	2021	2022	
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					13 000,00 €	4 952,38 €	8 047,62 €	
70	Conventions de formation	Plein tarif	10	à	1 300 €	13 000,00 €	4 952,38 €	8047,62
		Pôle emploi	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00
		Interne	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00
		Etudiants	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					3 962,91 €	2631,021701	3962,910264	
INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €	
21	Achat de matériel > 800 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	
CHARGES FONCTIONNEMENT					1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone, convention)				1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières convention				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68	Dotation aux amortissement & aux provisions				Achat : 0,00 €		0,00 €	
SALAIRES LIES A LA FORMATION					5 593,93 €	2 131,02 €	3 462,91 €	
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique		40,0	h à	43,48 €	1 739,22 €	662,56 €	1 076,66 €
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		65,0	h à	59,30 €	3 854,71 €	1468,461701	2 386,25 €
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	1 163,06 €	443,07 €	719,99 €
PRELEVEMENT UMDPCS					45%	5 850,00 €	2 228,57 €	3 621,43 €
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	13 000,00 €	3 380,00 €	1 287,62 €	2 092,38 €	
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		2%	13 000,00 €	260,00 €	99,05 €	160,95 €	
F	Fonds de mutualisation		4%	13 000,00 €	520,00 €	198,10 €	321,90 €	
F	Reversement UFR des Sciences de santé		5%	13 000,00 €	650,00 €	247,62 €	402,38 €	
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	13 000,00 €	1 040,00 €	396,19 €	643,81 €	
Excédent de gestion ou déficit					556,07 €	92,79 €	463,28 €	
Signature pour approbation du budget					Etabli le : 12/10/2020			
Directeur UMDPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS		
N. ZWETYENGA		P. DIDI		L. FAIVRE				